



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 26/08/2026

Présidence : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langelfeld – Bruno Lefevere – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Les procès-verbaux des réunions des 21 et 23/07/2026 ont été approuvés à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Courriel du 24/07/2026 du club A.S. MONTARNAUD ST PAUL VAILHAUQUES MURVIEL pour basculer en poules biterroises pour les championnats D4 et D5 ; la Commission ne peut répondre favorablement à la demande, aucun club des poules C des deux championnats n'ayant formulé de souhait pour basculer en poules B.

Courriel du 18/08/2026 du club A.S. BESSANAISE qui souhaite engager une équipe réserve Seniors : **BESSAN AS 2** intègre le championnat **D5 poule C**, désormais composée de **10 équipes**.

Courriel du 22/08/2026 du club 3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL qui souhaite engager une équipe Seniors : **FC 3MTKD 1** intègre le championnat **D5 poule A**, désormais composée de **11 équipes** : le calendrier général sera identique à celui des poules à 12 équipes.

Le calendrier général Seniors a été publié sur le site internet du District le 22/07/2026.

Les calendriers des championnats Seniors ont été publiés le 25/08/2026 à 11h ; ils ont été élaborés au mieux en fonction des desideratas de chaque club (Alternances, Jumelages ...) et respectés dans la mesure du possible et à la seule condition que les championnats aient les mêmes dates, ce qui est loin d'être le cas (championnats régionaux/départementaux et D4 et D5 poules composées de 10 équipes, alternance avec le rugby).

Concernant la plage horaire, les clubs n'ayant pas saisi les desideratas sur FOOTCLUBS avant l'établissement des calendriers verront leurs matchs programmés le DIMANCHE à 15H00.

Rappel de l'Article 7 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales

Article 7 Horaire des rencontres

Un tableau à l'annexe 1 du document regroupe les horaires autorisés en fonction des catégories. Les particularités sont reprises dans les paragraphes suivants.

Par principe, toutes les fois où le Règlement ci-après fait mention de l'accord écrit des deux clubs, la notification de cet accord par les deux clubs doit parvenir au plus tard dix jours avant la date prévue au service Compétitions du District pour lui permettre d'effectuer les changements nécessaires (arbitrage, délégué...), sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District. Aucune dérogation au délai de dix jours avant la date prévue de la rencontre ne sera accordée par le service Compétitions **sauf circonstances particulières appréciées par les commissions sportives et au plus tard trois jours avant la date prévue pour la rencontre.**

Le coup d'envoi des rencontres de la dernière journée est fixé le même jour et à la même heure pour les catégories seniors et jeunes selon les horaires indiqués sur le tableau annexe 1.

- Seniors et seniors équipe réserve : le dimanche après-midi à 15h00

Le club recevant doit se conformer aux dispositions ci-dessus, à défaut il aura match perdu par pénalité.

Ces rencontres peuvent, avec l'accord écrit des deux clubs, être avancées sous réserve que ces derniers ne soient pas intéressés pour y disputer une montée ou une relégation mais en aucun cas se dérouler après le jour et l'heure prévus (**sauf rencontre donnée à rejouer par décision d'une commission**).



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Par principe, aucune rencontre comptant pour les deux dernières journées de championnat ne pourra être avancée avant l'antépénultième journée, quel que soit le motif.

Les matchs de lever de rideau sont interdits lorsque les installations sportives ne comportent pas quatre vestiaires joueurs et deux vestiaires arbitres réglementaires.

Par dérogation à l'alinéa précédent, pour faciliter la programmation par les clubs qui ne disposent pas des installations et des créneaux nécessaires, le match de lever de rideau doit débuter à 11h45, sans accord du club visiteur, afin que le match principal puisse commencer à 15h et ce pour les matchs se déroulant dans le cadre des compétitions organisées par le District uniquement.

Les Commissions d'organisation publient hebdomadairement les horaires des rencontres par l'intermédiaire du site internet du District.

Les rencontres pourront se dérouler en semaine, à l'initiative du District, ou à la demande des clubs dans le respect des dispositions des compétitions officielles et dans ce cas après accord écrit des deux clubs. Les date, lieu et heure du coup d'envoi sont affichés sur le site Internet du District.

a) Horaire équipes Seniors et Seniors vétérans

Sauf dispositions contraires ou accord des deux clubs **dans les délais règlementaires**, le coup d'envoi des rencontres « Seniors » est fixé :

- Le vendredi à 20h30 sous réserve de l'accord du club visiteur ou le samedi soir à partir de 19h (sans accord du club visiteur) et de l'homologation de l'éclairage par la CDTIS (Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives)
- Le dimanche à 15 heures

Toutefois, les différentes commissions d'organisation auront, si besoin est, la possibilité de fixer les rencontres « Seniors » le dimanche en ouverture à 11 heures 45, ou à 12 heures 30 si les installations comportent quatre vestiaires joueurs et deux vestiaires arbitres, ou le matin à 10 heures 30.

Le coup d'envoi des rencontres « vétérans » le vendredi à partir de 20 h et jusqu'à 21h ou le dimanche matin à 10h30.

Rappel des Article 6 alinéas a b et c et 18 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales

Article 6 Terrains

a) Organisation des rencontres

L'organisation des rencontres est assurée par le club recevant, à l'exception des matchs sur terrain neutre, dont l'organisation est confiée au club hôte.

L'organisateur d'une rencontre prend la charge de toutes les obligations qui découlent de cette qualité. L'autorisation d'organiser des rencontres en lever de rideau est acquise sans qu'il soit nécessaire au club organisateur d'en faire la demande.

Le club recevant est responsable de la recette éventuelle qu'il conserve intégralement sauf dispositions contraires. Les frais des officiels sont à sa charge.

Le club visiteur prend à sa charge ses frais de déplacement sauf dans le cas où le club recevant déclare forfait.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



b) Déclaration préalable d'impraticabilité

Lorsque pour des raisons exceptionnelles, il apparaît certain que le terrain sera impraticable (inondation généralisée, épaisseur importante de neige, etc...) le club recevant doit en informer le secrétariat du District et le service Compétitions, par l'envoi de l'arrêté municipal, au plus tard, le dernier jour ouvré précédant la rencontre avant 12 heures. Au-delà de cette limite, le club recevant informe la permanence (voir procédure article 18 ci-après).

Pour toutes les compétitions Seniors et jeunes, dans le cas où l'arrêté municipal est envoyé au service compétitions, au plus tard, le dernier jour ouvré précédant la rencontre avant 12 heures, la rencontre pourra être inversée si le club adverse peut mettre à disposition un terrain homologué pour la compétition sauf s'il s'agit d'un match retour.

Le club visiteur et les officiels sont informés du report à une date ultérieure.

c) Terrain impraticable le jour même de la rencontre

L'arbitre est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable. Toutefois, il ne pourra passer outre à une interdiction d'utilisation notifiée par le propriétaire du terrain (Arrêté municipal). Dans ce cas, il devra inscrire sa décision quant à la praticabilité du terrain ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir y accéder sur la feuille de match et adresser un rapport à la Commission compétente. **La rencontre sera déclarée perdue par pénalité sur décision de la commission compétente.**

Article 18 Permanence – mesures d'urgence

Une permanence, affichée sur le site officiel du District, est mise en place pour éviter les déplacements inutiles (et les amendes induites) des équipes visiteuses et des officiels en cas de d'intempéries subites ou de forfait de dernière minute à partir du vendredi 12h00 en appliquant la procédure suivante :

Le club concerné prévient par téléphone et par mail depuis sa boîte officielle (déclaration du forfait ou arrêté municipal) la permanence (N° Tel 06 86 51 89 00, mail permanence@herault.fff.fr) **au plus tard** :

Pour les rencontres du samedi après midi et soir, le samedi à 10h00

Pour les rencontres du dimanche matin, le samedi à 17h00

Pour les rencontres du dimanche après-midi, le dimanche à 10h00

La personne de permanence avise ou fait aviser le club adverse et les officiels par téléphone et/ou par mail sur la boîte officielle avec copie au service compétitions du District.

Les modalités d'accessions et rétrogradations des championnats D4 et D5 seront définies avant la première journée des championnats.

COMPOSITION DES POULES VETERANS

La Commission établit ce jour la composition des poules des championnats Vétérans pour la saison 2026-2027, au vu des engagements validés par les clubs via FOOTCLUBS (date de clôture des engagements au 15/07/2026, prolongée pour les retardataires jusqu'au 19/07/2026) :

Les clubs auront la possibilité de demander un changement de poule au plus tard le 31/08/2026 ; les demandes seront alors examinées et les changements effectués à condition que les clubs s'entendent mutuellement (exemple, un club en Vétérans poule A souhaite basculer en poule B ; le changement sera validé si un club de la poule B désire intégrer la poule A).

Le calendrier général de la saison 2026-2027 des Seniors et Vétérans sera mis à jour dans la semaine sur le site internet du District de l'Hérault de Football.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Poule A

ACADEMIE VEDASIENNE 31
ASPTT LUNEL 31
M. ARCEAUX 33
M. PAILLADE MERCURE 32
MAUGUIO CARNON US 33
MIREVAL AS 34
RS GIGEANNAIS 32
SPORT TALENT 34 31
ST GEORGES RC 31
VENDARGUES PI 34

10 équipes

Poule B

BALARUC STADE 33
BOUZIGUES LOUPIAN AC 31
FLORENSAC PINET 31
FRONTIGNAN AS 34
LA PEYRADE OL 33
MEZE STADE FC 33
ROC SOCIAL SETE 32
SC LODEVE 32
ST ANDRE SANGONIS OL 33
ST PARGOIRE FC 31

10 équipes

Poule C

AGDE RCO 33
BESSAN AS 33
CŒUR HERAULT ES 33
CORNEILHAN LIGNAN 33
ENT.U S TERRE D'OC 34
NEFFIES ROUJAN RC 31
NEZIGNAN EVEQUE ES 32
SAUVIAN FC 32
ST PARGOIRE FC 32
THONGUE ET LIBRON FC 33

10 équipes

Poule D

ASM34 34
BOUJAN FC 32
CAZOULS MAR MAU 33
ENSERUNE FC 33
ENT. HAUTS CANTONS 33
ENT.U S TERRE D'OC 35
FC VALLEE DU JAUR 31
LESPIGNAN VENDRES FC 33
MARAUSSAN AO 33
MIDI LIROU CAP POIL 31
SUD HERAUT FO 34
VIL. BEZIERS FC 32

12 équipes



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Vétérans, au vu des engagements validés par les clubs via FOOTCLUBS (date de clôture des engagements au 15/07/2026, prolongée pour les retardataires jusqu'au 19/07/2026), soit **34 équipes** :

ACADEMIE VEDASIENNE 31
AGDE RCO 33
ASM34 34
ASPTT LUNEL 31
BALARUC STADE 33
BESSAN AS 33
BOUZIGUES LOUPIAN AC 31
COEUR HERAULT ES 33
CORNEILHAN LIGNAN 33
ENSERUNE FC 33
ENT. HAUTS CANTONS 33
ENT.U S TERRE D'OC 34
FLORENSAC PINET 31
FRONTIGNAN AS 34
LA PEYRADE OL 33
LESPIGNAN VENDRES FC 33
M. ARCEAUX 33
M. PAILLADE MERCURE 32
MAUGUIO CARNON US 33
MEZE STADE FC 33
MIDI LIROU CAP POILH 31
MIREVAL AS 34
NEFFIES ROUJAN RC 31
ROC SOCIAL SETE 32
RS GIGEANNAIS 32
SAUVIAN FC 32
SC LODEVE 32
SPORT TALENT 34 31
ST ANDRE SANGONIS OL 33
ST GEORGES RC 31
ST PARGOIRE FC 31
SUD HERAULT FO 34
THONGUE ET LIBRON FC 33
VENDARGUES PI 34

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Rappel du procès-verbal du 21/07/2026

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors (date de clôture des engagements au 15/07/2026, prolongée pour les retardataires jusqu'au 19/07/2026) dont le total s'élève à 88 équipes.

La Commission enregistre les engagements supplémentaires des équipes **RS GIGEANNAIS 1** (courriel du 22/07/2026) et **SALAGOU OLYMPIQUE 1** (courriel du 23/07/2026) en Coupe de l'Hérault Seniors, soit **90 équipes**.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



CHALLENGE MAURICE MARTIN

Rappel du procès-verbal du 21/07/2026

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Challenge Maurice Martin (date de clôture des engagements au 15/07/2026, prolongée pour les retardataires jusqu'au 19/07/2026) dont le total s'élève à 19 équipes.

La Commission enregistre les engagements supplémentaires des équipes suivantes :

ASM34 2 (courriel du 27/07/2026)
CLERMONTAISE 2 (courriel du 27/07/2026)
ENT. HAUTS CANTONS 2 (courriel du 23/07/2026)
M. ARCEAUX 2 (courriel du 23/07/2026)
MEZE STADE FC 2 (courriel du 24/07/2026)
MIREVAL AS 2 (courriel du 23/07/2026)
PALAVAS CE 2 (courriel du 22/07/2026)
PAULHAN ES 2 (courriel du 22/07/2026)
PUISSALICON MAGALAS 2 (courriel du 23/07/2026)
RC GANGES 2 (courriel du 10/08/2026)
ROC SOCIAL SETE 2 (courriel du 20/08/2026)
SUSSARGUES FC 2 (courriel du 23/07/2026)
THONGUE ET LIBRON FC 2 (courriel du 28/07/2026)
VENDARGUES PI 2 (courriel du 27/07/2026)
VIL. MAGUELONE 2 (courriel du 22/07/2026)

Le total s'élève à **34 équipes**.

COUPE OCCITANIE SENIORS

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe Occitane Seniors (engagements via footclubs clos au 29/07/2026) dont le total s'élève à **72 équipes** :

ACADEMIE VEDASIENNE 1
AGDE RCO 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1
AS CROIX D'ARGENT 1
AS GIGNAC VH 1
ASM34 1
ASPTT MONTPELLIER 1
BAILLARGUES ST BRES 1
BALARUC STADE 1
BESSAN AS 1
BEZIERS A. S. 1
CANET AS 1
CASTELNAU CR. 1
CASTRIES AV 1
CAZOULS MAR MAU 1
CLERMONTAISE 1
ENT. ST CLEMENT MONT 1
ENT.U S TERRE D'OC 1
F.C. PETIT BARD MONT 1
F.O. SUD HERAULT 1
FABREGUES AS 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



FLORENSAC PINET 1
FRONTIGNAN AS 1
JACOU CLAPIERS FA 1
LA GRANDE MOTTE AS 1
LA PEYRADE OL 1
LATTES AS 1
LAVERUNE FC 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
LUNEL GC 1
LUNEL-VIEL US 1
M. ARCEAUX 1
M. CELLENEUVE 1
M. LEMASSON RC 1
M. LUNARET NORD 1
MARAUSSAN AO 1
MARSEILLAN CS 1
MAUGUIO CARNON US 1
MAURIN FC 1
MEZE STADE FC 1
MIREVAL AS 1
MONT. ATLAS PAILLADE 2
MONTARNAUD AS 1
MUDAISSON ES 1
PALAVAS CE 1
PAULHAN ES 1
PEROLS ES 1
PIGNAN AS 1
PRADES LE LEZ FC 1
PUISSALICON MAGALAS 1
RC GANGES 1
RC MTP CEVENNES 1
RS GIGEANNAIS 1
S. POINTE COURTE 1
SAUVIAN FC 1
SC SETE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST AUNES GS 1
ST DREZERY E.J. 1
ST GELY FESC 1
ST GEORGES RC 1
ST MARTIN LONDRES US 1
ST MATHIEU AS 1
ST PARGOIRE 1
SUSSARGUES FC 1
TEYRAN ASP 1
VAILHAUQUES FC 1
VALERGUES AS 1
VENDARGUES PI 1
VIASSOIS F.C.O 1
VIL. MAGUELONE 1
VILLEVEYRAC US 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Par courriel du 31/07/2026, la Ligue Football Occitanie a communiqué le nombre d'équipes à qualifier pour la phase régionale, soit **11 (onze) équipes**.

Les 7 (sept) équipes suivantes évoluant en Régional 1 font leur entrée à partir du dernier tour organisé par le District :

AGDE RCO 1 – BEZIERS A.S. 1 – CLERMONTAISE 1 – ENT. ST CLEMENT MONT 1 – FRONTIGNAN AS 1 – LUNEL GC 1 – SC SETE 1

Le calendrier général publié le 22/07/2026 sur le site internet du District est modifié comme suit :

13/09/2026 Tour de cadrage supprimé

27/09/2026 : 1^{er} tour : 5 matchs disputés par 10 équipes, 62 exempts (55 + 7 R1)

12/10/2026 : 2^e tour : 30 matchs disputés par les 5 vainqueurs et 55 exempts du 1^{er} tour

25/10/2026 : 3^e tour : 15 matchs disputés par les 30 vainqueurs du 2^e tour

15/11/2026 : 4^e tour (FD) : **11 matchs** disputés par les 15 vainqueurs du 3^e tour et les 7 équipes R1

Le tirage au sort du 1^{er} tour aura lieu le mercredi 09/09/2026 à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier.

Prochaine réunion le 09/09/2026

Le Président de séance

Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,

Bruno Lefevre